

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Il y a deux mois, une motion du MR, visant à l'extension de la zone de classement et à l'amélioration de la préservation de la zone naturelle du Meylemeersch a été présentée au Conseil communal. À la suite de quoi, « Ecolo » a déposé un amendement en vue d'octroyer le statut de réserve naturelle au site. Par bonheur, le texte fut adopté à l'unanimité.

Or, il était demandé dans la motion : *« De prendre les contacts utiles avec le Gouvernement bruxellois en vue de le sensibiliser quant à la volonté communale d'étendre la réserve naturelle voisine à la zone du Meylemeersch et, plus globalement, de renforcer la conservation à long terme du site du Meylemeersch. »*

En Commission du « Développement Territorial » du 16 janvier, il fut cependant souligné que la Commune n'avait pas transmis la motion ni pris contact avec la Région.

Au regard de l'urgence et des risques imminents à l'égard de certaines menaces, cette absence de réactivité, si elle devait s'avérer, serait particulièrement regrettable car voter une motion sans volonté suffisante de lui donner toutes ses chances d'avoir un impact, est de nature à vider cette procédure démocratique de son sens.

Le Collège peut-il me confirmer si la motion a été transmise à la Région. En ce cas, quand ? En cas contraire, comment justifier ce retard de deux mois ?

Ensuite, comme demandé, le Collège a-t-il pris contact avec la Région au sujet de la protection du Meylemeersch. En ce cas quand et cas quels résultats ? En cas contraire, pour quelle raison la Commune s'adonne à cette procrastination dans un dossier qui semblait faire l'unanimité au Conseil communal ? D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Monsieur le Bourgmestre-Président confirme que la motion a bien été envoyée à la fin du mois de décembre au Ministre-Président du Gouvernement bruxellois et, par ailleurs, comme c'était demandé, au Secrétaire d'Etat Fédéral compétent pour la Régie des Bâtiments.

G. VAN GOIDSENHOVEN conclut ainsi que faute et l'inconséquence provient du Gouvernement bruxellois qui lui a pourtant affirmé le contraire et qui se sentait très à son aise pour ne tenir aucun compte de la motion communale. Il faudrait peut-être avoir un contact avec les deux cabinets concernés pour leur rappeler d'ouvrir leur correspondance car ils les ont peut-être jetés avec les cartes de bons vœux pour 2023. Ils n'étaient manifestement pas en situation de réagir à notre motion et encore moins d'en prendre compte.